

# GOVERNANCE TOURISTIQUE ET TAXES DE SÉJOUR : ÉTAT DES LIEUX DANS LE CANTON DU VALAIS

Mandant : Fédération valaisanne des Résidences Secondaires

Géraldine Overney, [geraldine.overney@icloud.com](mailto:geraldine.overney@icloud.com)



# CONTEXTE DE L'ÉTUDE

- Constat : nombreuses différences entre les destinations
- Mandatée en février 2025 par la Fédération valaisanne des Résidences Secondaires
- Proposition : construire un état de lieux afin d'avoir une meilleure vision de ces différences
- Rapport rendu en mai 2025

---

Rapport de recherche

**Résidences secondaires dans le Valais - Taxes de séjour et  
contreparties**

---



Photo de Peter Borter sur Unsplash

Étude réalisée dans le cadre d'un mandat confié par la Fédération valaisanne des  
Résidences Secondaires

Géraldine Overney, Doctorante en Études du tourisme  
Institut de géographie et durabilité, Université de Lausanne

Contact : [geraldine.overney@unil.ch](mailto:geraldine.overney@unil.ch)  
Date de publication du document : 21 mai 2025

# RAPPEL DU CADRE LÉGISLATIF

- Loi cantonale sur le tourisme (1996, révisée 2015) :

- Points-clés

- Responsabilité communale
- Modèles de gestion variés
- Taxe uniquement utilisée dans l'intérêt des assujettis
- Possibilité de prélever la taxe à la nuitée ou sous forme de forfait

935.1

---

**Loi  
sur le tourisme**

du 09.02.1996 (état 01.01.2015)

---

*Le Grand Conseil du canton du Valais*

vu les articles 15, 24, 31 et 38 de la Constitution cantonale;  
sur la proposition du Conseil d'Etat,

*ordonne:*

→ Large autonomie qui mène à une diversité de pratiques

# OBJECTIFS DE L'ÉTUDE

1. Comment les associations de résidences secondaires sont-elles intégrées dans la gouvernance ?
2. Quelles sont les modalités de perception de la taxe et comment diffèrent-elles selon les cas ?
3. Quelles sont les caractéristiques des cartes avantage et quels types d'avantages proposent-elles ?

Étapes :

- Définition des indicateurs
- Création d'une base de données
- Rédaction d'un rapport

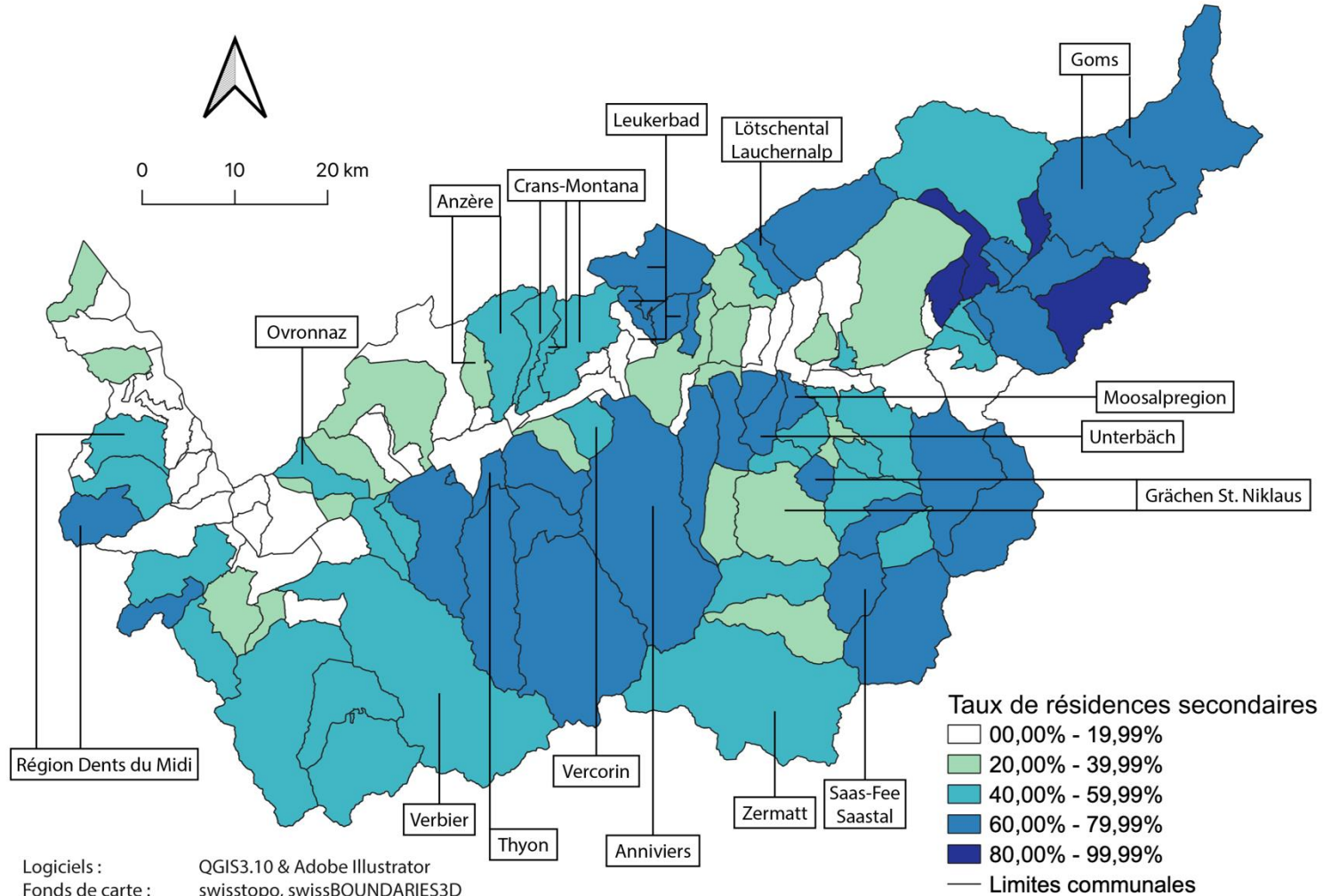
# MÉTHODOLOGIE

- Démarche documentaire avec comme sources principales :
  - Règlements communaux
  - Rapports de gestion
  - Sites internet



- Compléments via e-mails aux offices et/ou aux communes

# 25 COMMUNES ET 16 DESTINATIONS ÉTUDIÉES



Logiciels : QGIS3.10 & Adobe Illustrator  
Fonds de carte : swisstopo, swissBOUNDARIES3D  
Données : ARE, Inventaire des logements 2024 (Q1)  
Auteure : Géraldine Overney, 2025

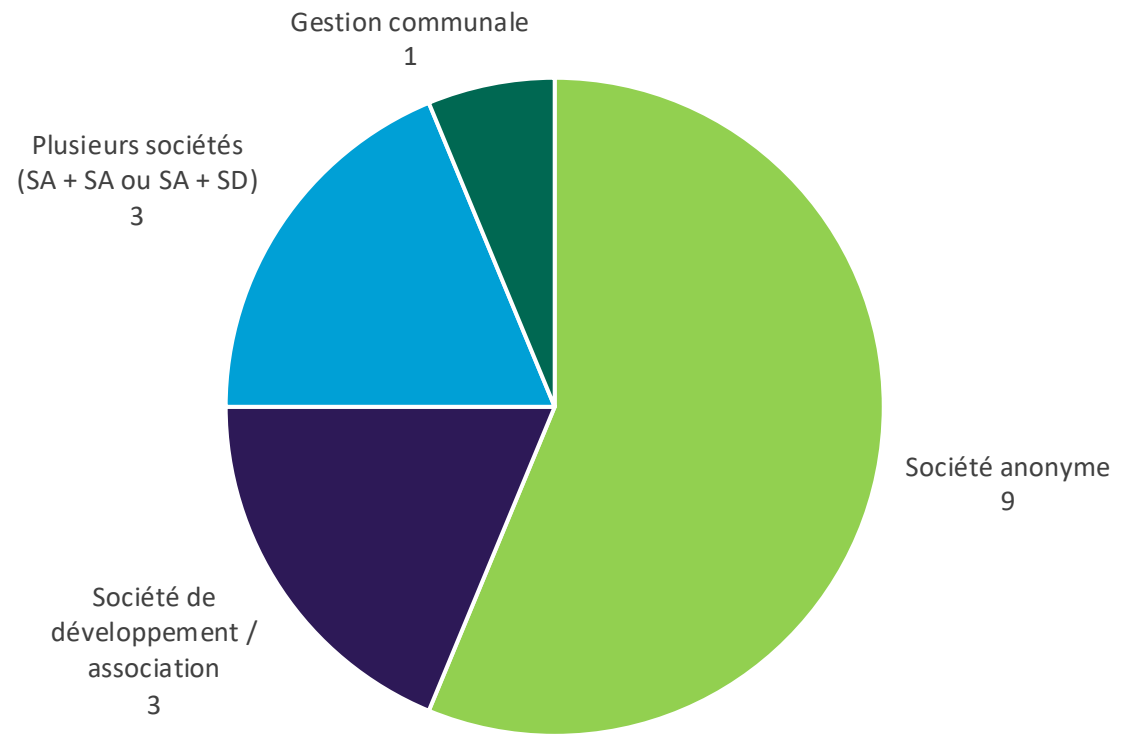
# RÉSULTATS – APERÇU

Trois volets :

- Structures de gouvernance et intégration des associations R2
- Méthodes de calcul et revenus des taxes de séjour
- Fonctionnement et contenu des cartes avantages

# DIVERSITÉ DES STRUCTURES DE GOUVERNANCE

- société anonyme
- sociétés de développement
- gestion communale



# INTÉGRATION VARIABLE DES ASSOCIATIONS R2

- Vice-présidence du CA
  - *Région Dents du Midi et Goms*
- Membre du CA
  - *Anniviers, Thyon, Anzère, Leukerbad, Moosalpregion, Vercorin*
- Comité société de développement
  - *Verbier et Grächen St. Niklaus*
- Conseil des délégués
  - *Zermatt*
- Dialogue informel
  - *Crans-Montana, Ovronnaz, Saas-Fee Saastal, Lötschental Lauchernalp*

# MÉTHODE DE CALCUL DE LA TAXE FORFAITAIRE

Taxe forfaitaire largement majoritaire (seule exception : Wiler)

Montant de la taxe à la nuitée

X

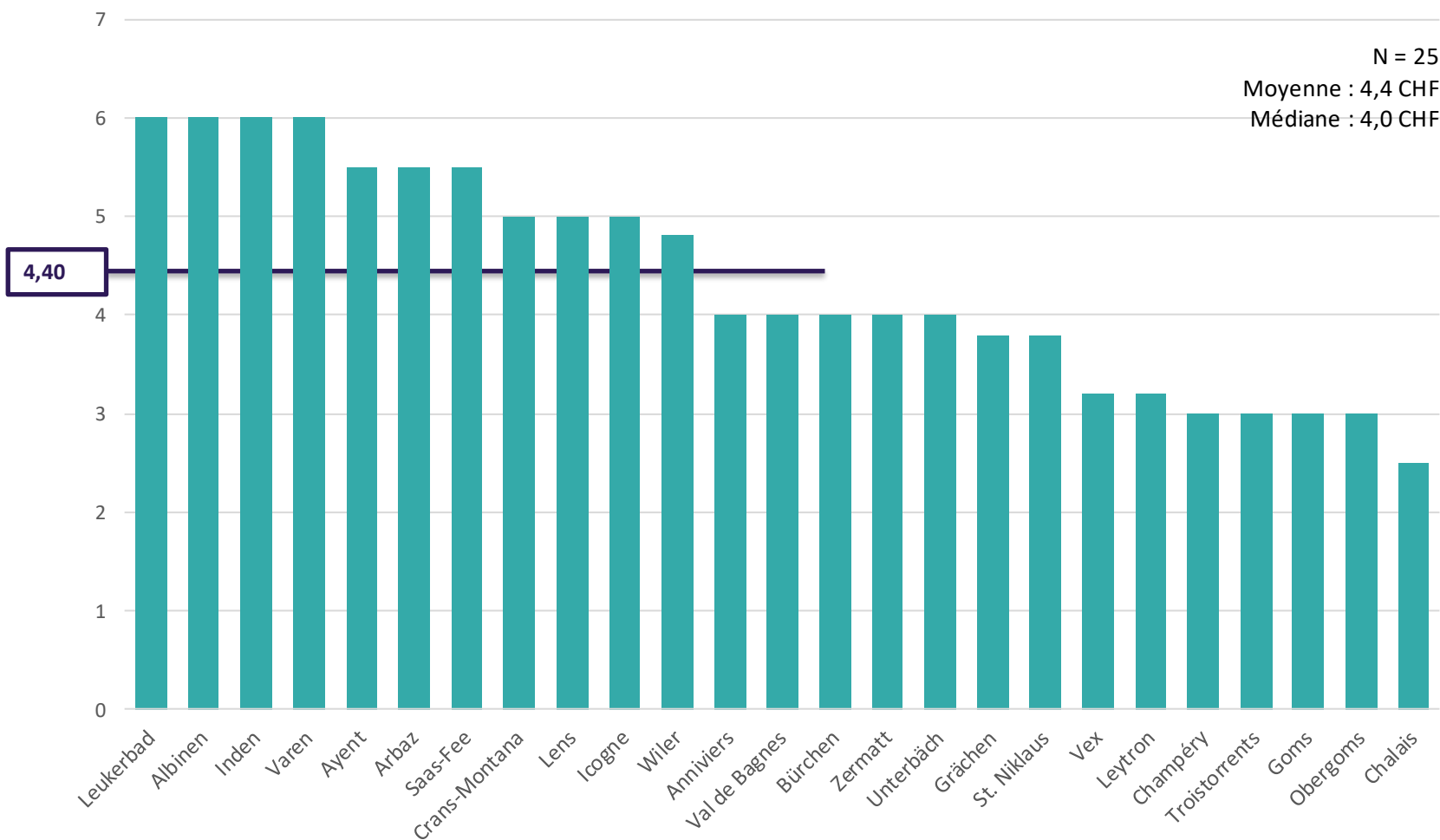
Nombre de nuitées moyen

X

UPM (nombre d'unités par ménage)

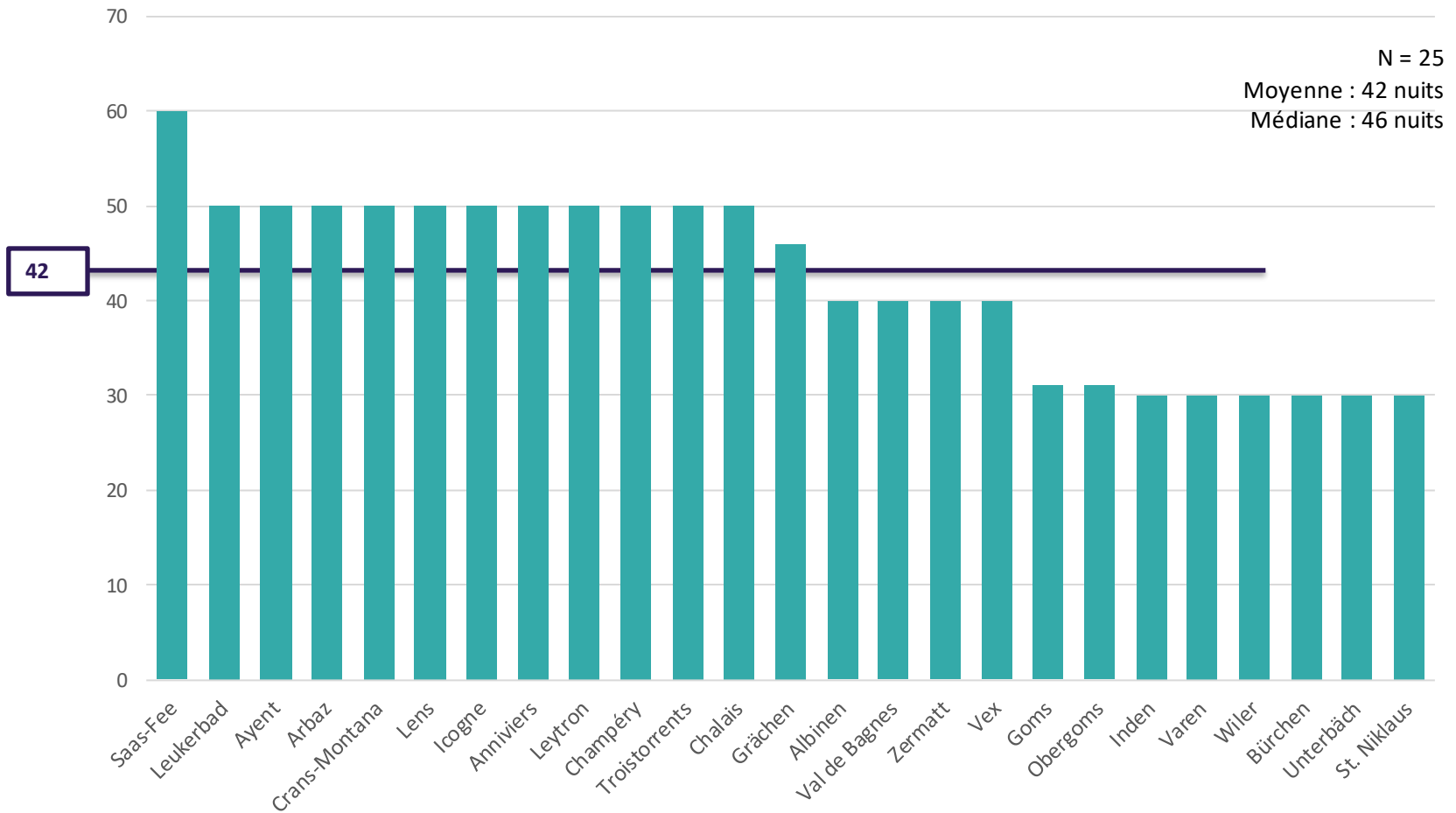
# FORTE VARIATION DE LA TAXE À LA NUITÉE

Montant de la taxe de séjour par commune (état mai 2025)



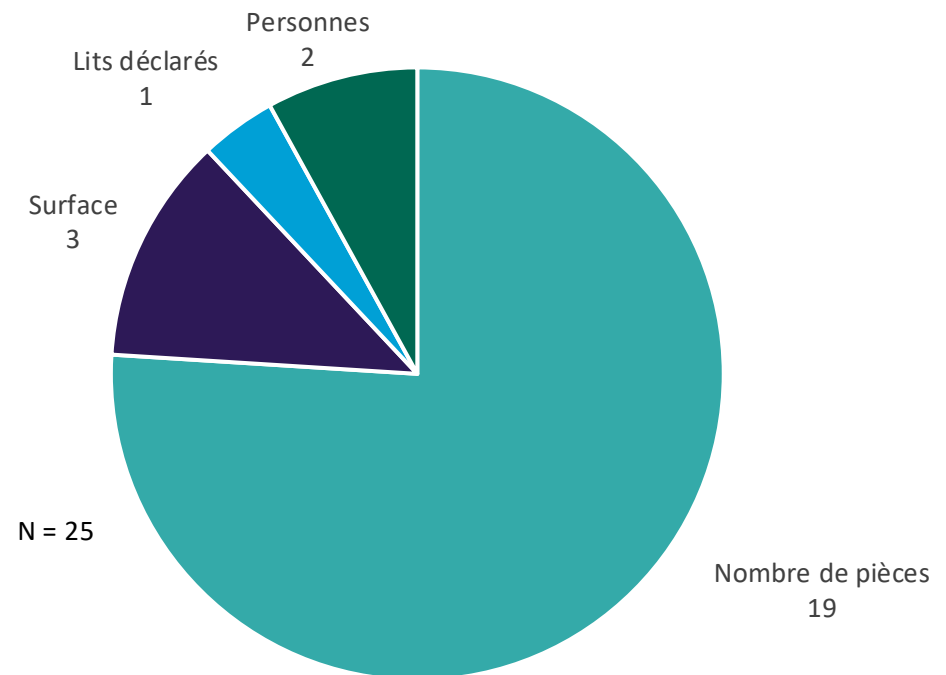
# FORTE VARIATION DU NOMBRE DE NUITÉES

Nombre de nuitées moyen par commune (état mai 2025)



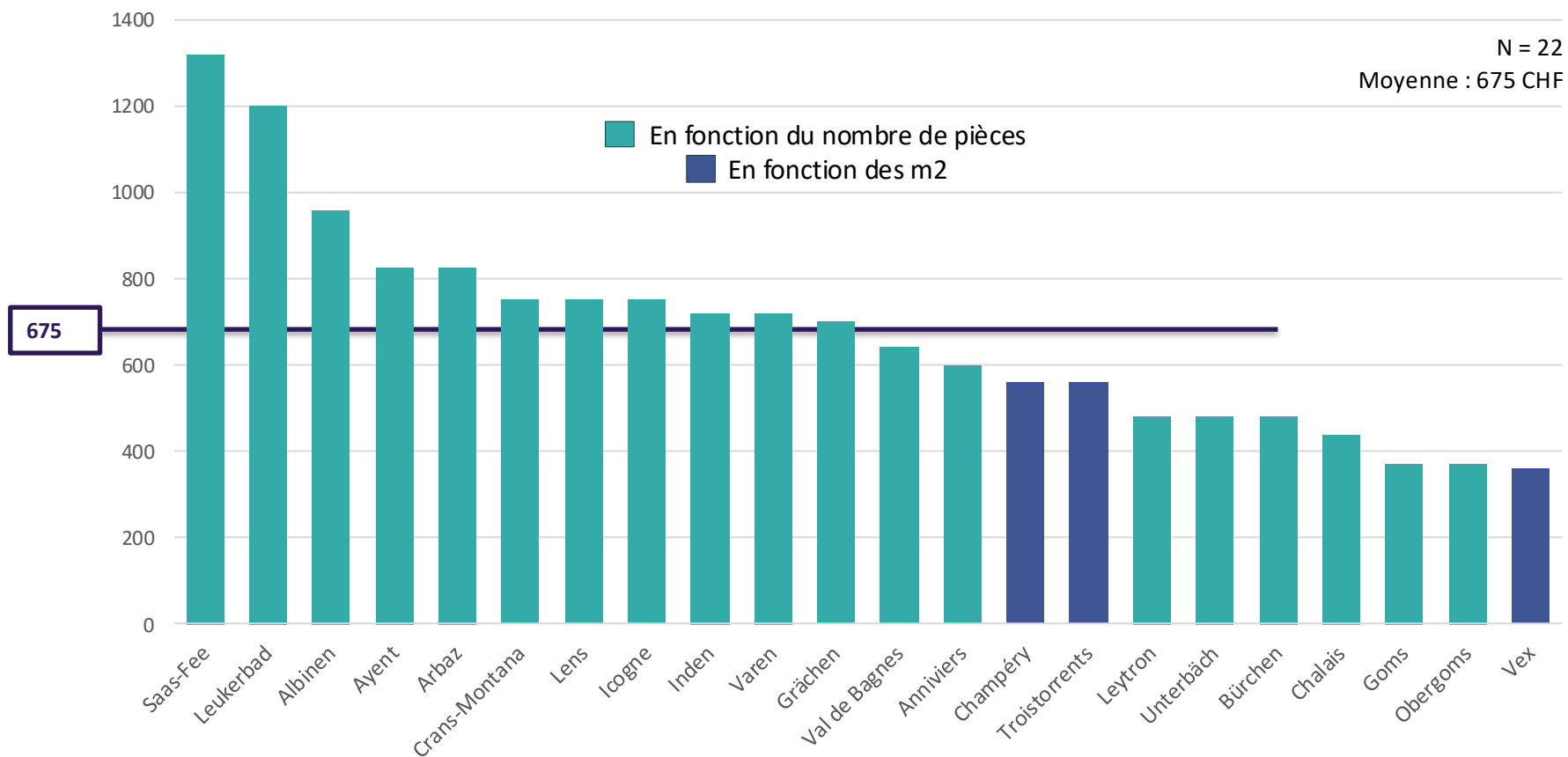
# DIVERSITÉ DES UNITÉS DE MESURE

- UPM = capacité d'accueil du logement
  - Nombre de pièces
  - Surface (Champéry, Troistorrents, Vex)
  - Lits déclarés (Zermatt)
  - Personnes (St. Niklaus et Wiler)



# VARIATION DU MONTANT POUR UN 3 PIÈCES

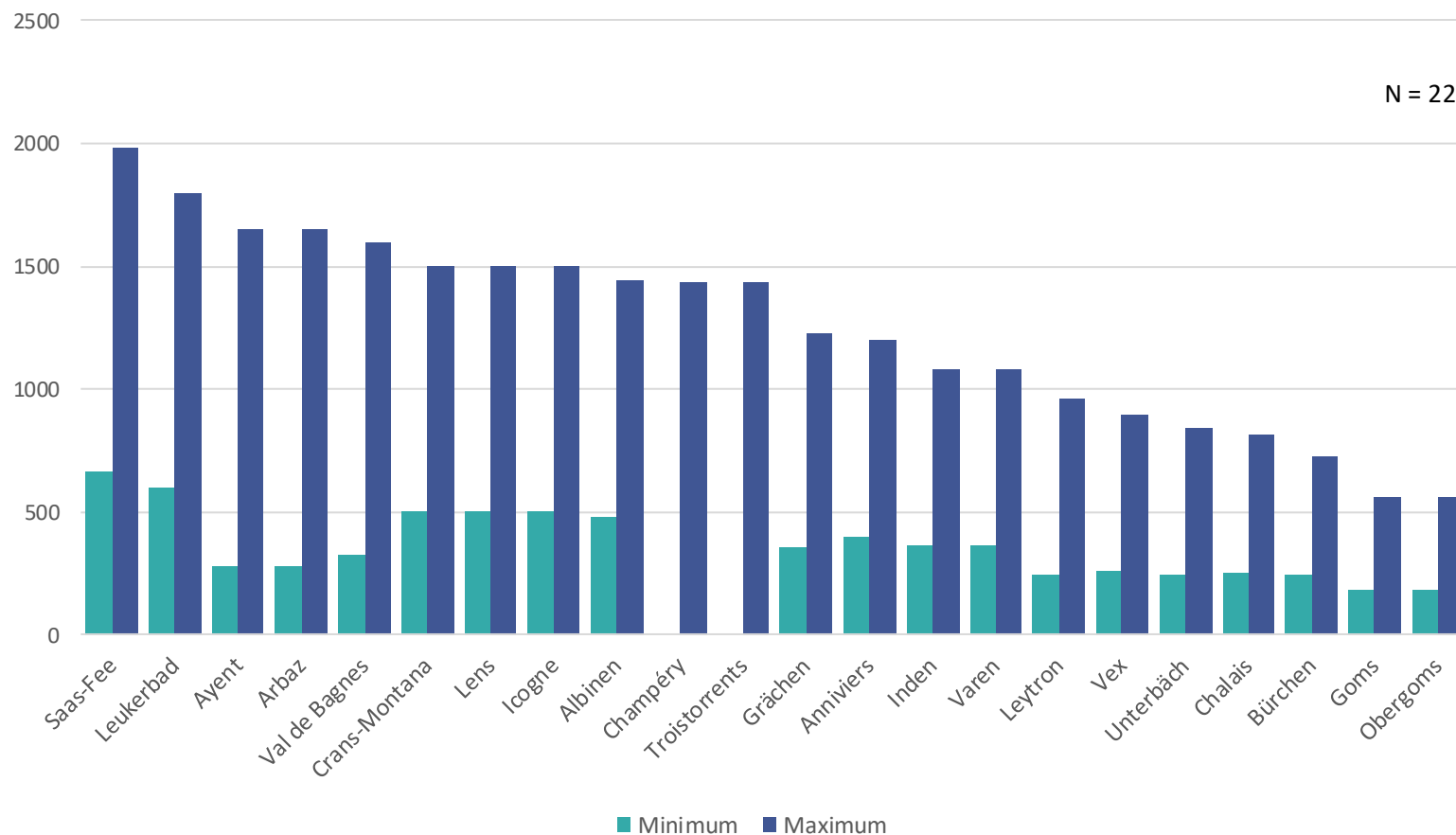
Montant du forfait pour un 3 pièces ou 70m2 par commune  
(état mai 2025)



# MONTANT FORFAITAIRE MIN. ET MAX.

→ Montant forfaitaire variable (200 CHF → 2'000 CHF)

Montant du forfait min. et max. par commune (état mai 2025)



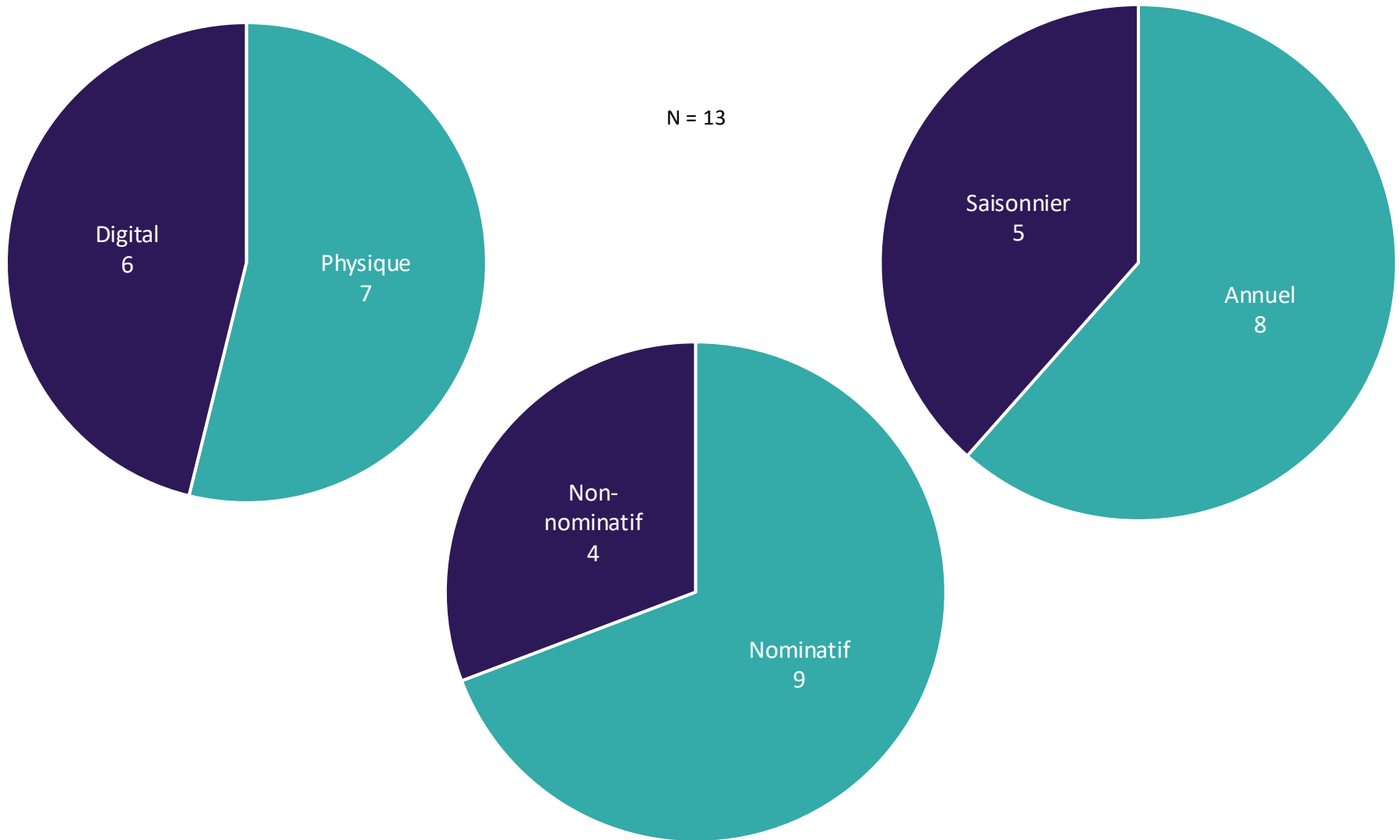
# FORTE VARIATION DU REVENU DES TAXES

- Revenu total des taxes de séjour :
  - Zermatt / Crans-Montana / Saas-Fee > 4 mio CHF
  - Moosalpregion / Vercorin ~0.5 mio CHF→ Lié au profil de la station
  
- Part du forfait dans le revenu total des taxes de séjour :
  - Anzère / Moosalpregion : >90%
  - Zermatt : 12%→ Lié à la structure d'hébergement

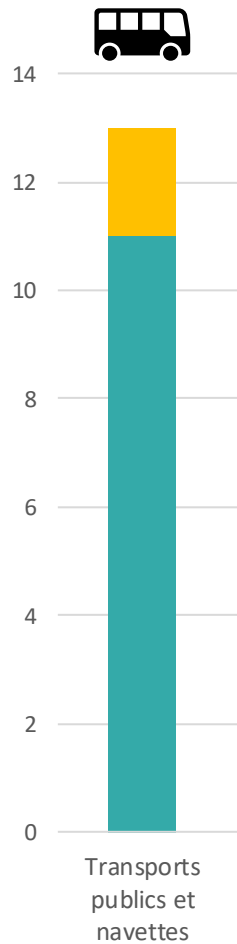
# DES CARTES AVANTAGES TRÈS RÉPANDUES

- 13 destinations sur 16 proposent une carte avantage/un pass
- Financement des avantages représentent entre 25 et 56% des recettes totales de la taxe de séjour
- Caractéristiques :
  - numérique, physique
  - nominative ou non
  - saisonnalité
- Avantages :
  - transports publics
  - remontées mécaniques
  - installations bien-être
  - infrastructures sportives
  - location de matériel
  - commerces

# CARTES : CARACTÉRISTIQUES VARIÉES



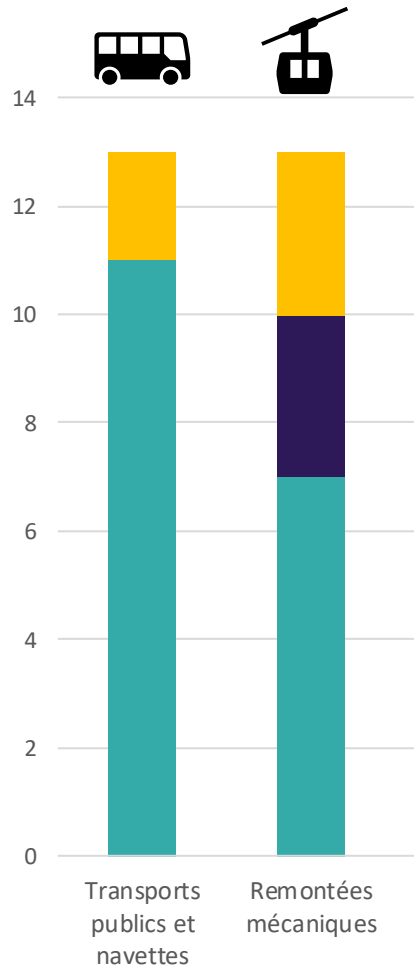
# CARTES : AVANTAGES VARIÉS



■ Gratuit ■ Rabais ■ Pas d'offre

N = 13

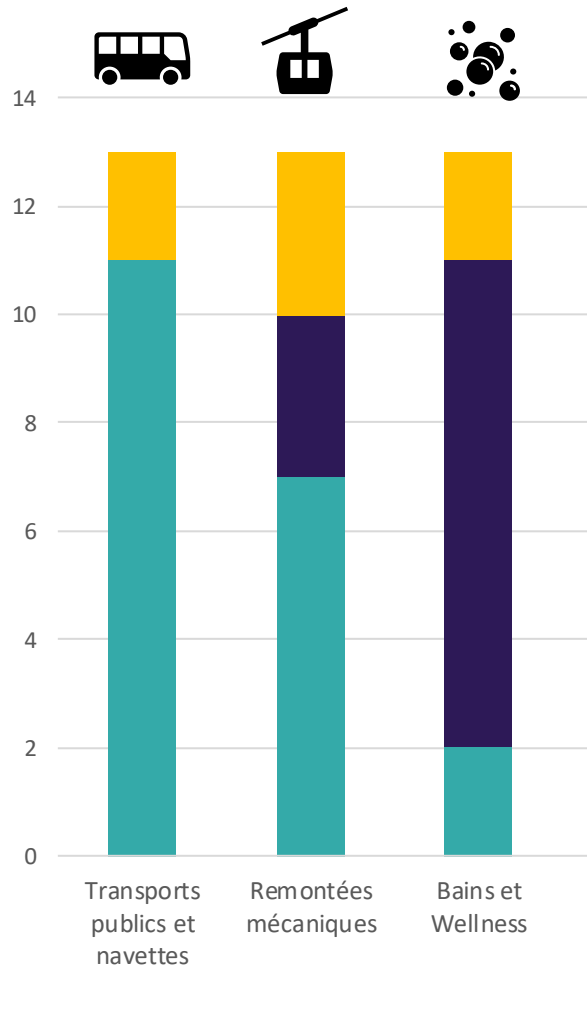
# CARTES : AVANTAGES VARIÉS



■ Gratuit ■ Rabais ■ Pas d'offre

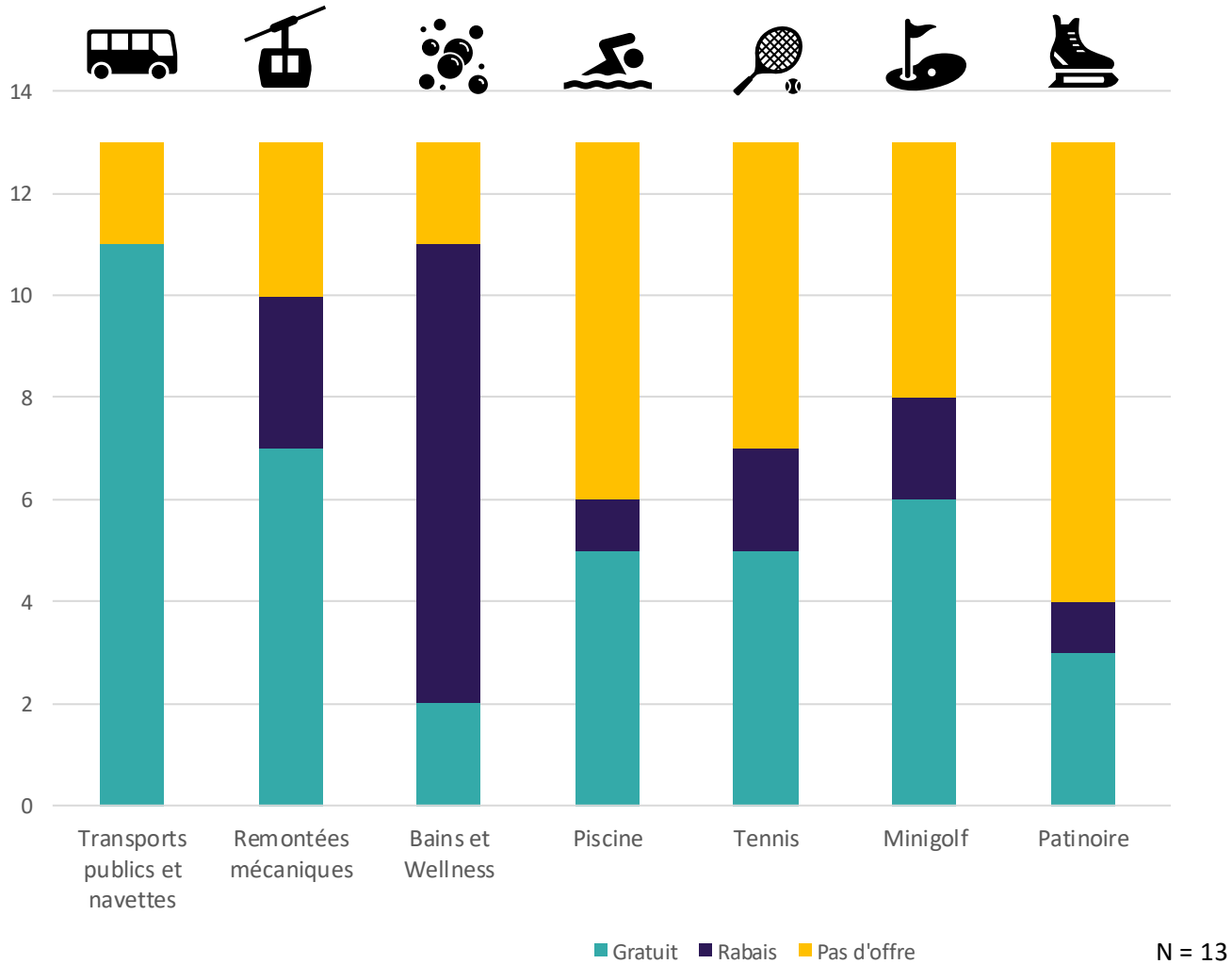
N = 13

# CARTES : AVANTAGES VARIÉS

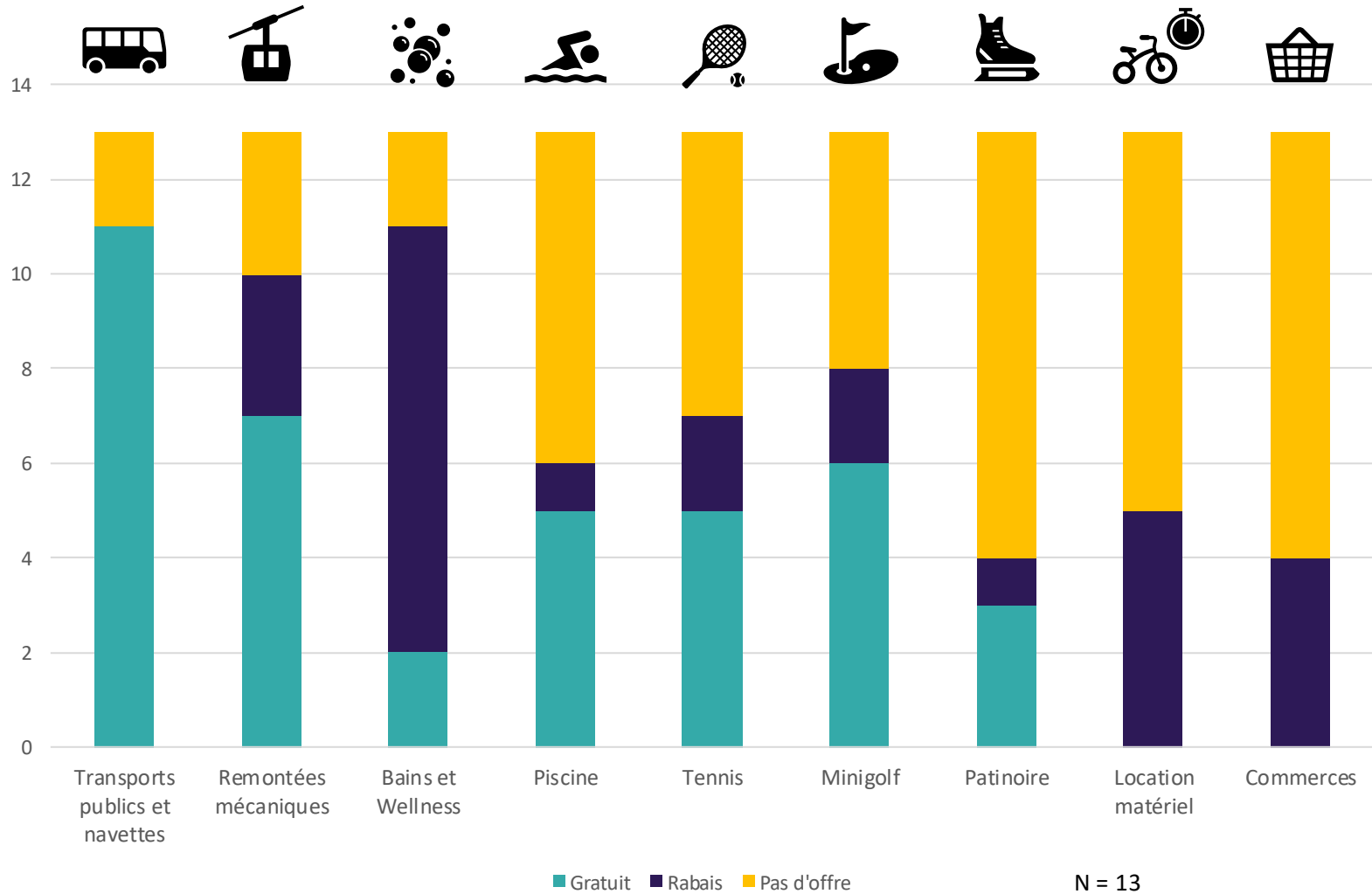


N = 13

# CARTES : AVANTAGES VARIÉS



# CARTES : AVANTAGES VARIÉS



# SYNTHÈSE

- Gouvernance :
  - structure de gouvernance diverses
  - intégration variable des associations de R2
- Taxe de séjour :
  - taxe forfaitaire dominante
  - méthode de calcul très diverse
  - revenus liés à la taxe de séjour forfaitaire variables
- Cartes avantages :
  - proposée dans la majorité des destinations
  - caractéristiques et avantages très hétérogènes

# CONCLUSION

- Diversité : adaptations aux spécificités des territoires, mais impacte la lisibilité de l'offre
- Enjeux : circulation des bonnes pratiques et amélioration de la transparence
- Limite : modification des règlements, changements fréquents des avantages liés aux cartes et renouvellement des conseils d'administration

# RÉSIDENCES SECONDAIRES SUR LA RIVIERA LA TAXE DÉSORMAIS CALCULÉE EN FONCTION DU NOMBRE DE PIÈCES



Dam pour Riviera Chablais Hebdo, 07.02.24

# GOVERNANCE TOURISTIQUE ET TAXES DE SÉJOUR : ÉTAT DES LIEUX DANS LE CANTON DU VALAIS

Mandant : Fédération valaisanne des Résidences Secondaires

Géraldine Overney, [geraldine.overney@icloud.com](mailto:geraldine.overney@icloud.com)

